

## **PROCÈS-VERBAUX DE DÉCEMBRE 2014**

### **MUNICIPALITÉ DU CANTON DE RISTIGOUCHE PARTIE-SUD-EST MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'AVIGNON**

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Ristigouche-Partie-Sud-Est tenue le lundi 1 décembre 2014, 19 h, à la salle du conseil du Centre F.P. Adams

Étaient présents :        Mmes Brigitte Kenny, conseillère  
   Chantal Lebel, conseillère  
   Antoinette Boilard-Lord, conseillère  
   MM. Roger McGrath, conseiller  
   René Arseneault, conseiller  
   Alan Morrisson, conseiller

Quorum : le quorum est constaté.

Monsieur Francois Boulay, maire, préside la séance.

Contribuables présents : Mme Ghislaine Gendron et M. Jules Ferland

#### **14-12-205        LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est PROPOSÉ par : Mme Chantal Lebel  
Et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire tenue le lundi 1 décembre 2014 soit accepté en y ajoutant le point suivant et en y laissant les varia ouverts :

- Correspondance de M. Alan Morrisson.

#### **14-12-206        APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX – SÉANCE ORDINAIRE DU 6 NOVEMBRE 2014 ET SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 NOVEMBRE 2014**

Il est PROPOSÉ par : Mme Antoinette Boilard-Lord  
Et résolu à l'unanimité

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire qui s'est tenue le 6 novembre 2014 et le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 27 novembre 2014 soient adoptés, tels que présentés.

#### **14-12-207        SUIVI DU PROCÈS-VERBAL EST PRÉSENTÉ ET RÉGLÉ**

#### **14-12-208        PÉRIODE DE QUESTIONS**

Mme Gendron porte à l'attention du conseil une proposition de projet du CDL visant l'établissement d'une petite ovale de glace afin d'offrir un endroit pour le patinage aux résidents de la municipalité. L'idée est en principe appuyée. Il restera à discuter des ressources requises et de la mise à exécution dans les prochaines semaines.

Mme Gendron soulève le requis tel que préconisé par le ministère de la Famille que le conseil municipal doit nommer par résolution le représentant du conseil responsable de la Politique Familiale Municipale. La représentante actuelle est Antoinette Boilard. La résolution est reportée à la réunion de janvier 2015.

#### **14-12-209        ADOPTION DU RAPPORT-TRÉSORIER DU MOIS DE NOVEMBRE 2014**

Il est PROPOSÉ par : M. Alan Morrisson  
Et résolu à l'unanimité

QUE le rapport-trésorier du mois de novembre 2014 soit adopté tel que présenté.

## Rapport-trésorier du mois de novembre 2014

Solde encaisse au 1<sup>er</sup> novembre 2014 77 022.69

### Recettes du mois de novembre 2014

Taxes municipales	2 219.42	
Intérêts arriérés	216.41	
Autres revenus	3 636.81	
Carrières et sablières	<u>5 916.03</u>	
Total des recettes	11 988.67	89 011.36

### Déboursés du mois de novembre 2014

Gestion financière et administration	489.62
Gestion du personnel	1 475.43
Compensation réunion	471.57
Téléphone (Solidarité Ristigouche)	212.96
Services juridiques	13 557.32
Évaluation	16.00
Voirie	3 444.36
Enlèvement des ordures contrat	2,169.05
Récupération	852.16
Inspecteur municipal	262.80
Concierge	72.00
Éclairage des rues	209.18
Salaire FAIR	807.18
Matériaux FAIR	236.02
TPS	900.61
TVQ	<u>1,129.53</u>
Total des déboursés	26,305.79

Solde encaisse au 30 novembre 2014 62,705.57

### **14-12-210 COMPTES À PAYER**

Il est PROPOSÉ par : M. René Arseneault  
Et résolu à l'unanimité

QUE les comptes suivants soient payés :

Bouffard Sanitaire	#3028	663.82\$
La Croix-Rouge	#3029	150.00\$
Dufresne Hébert Comeau	#3030	2 586.43\$
Jean-Paul breton	#3031	276.00\$
MRC Avignon	#3032	514.24\$
Société du Chemin de Fer	#3033	924.50\$
Municipalité de St-Alphonse	#3034	<u>320.00\$</u>

Total des dépenses 5 434.99\$

### **14-12-211 BUDGET DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES DU 1<sup>er</sup> JAN au 30 NOV 2014**

L'état des revenus et dépenses de la Municipalité est révisé.

### **14-12-212 CESSATION D'EMPLOI – DIRECTRICE SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE**

La rencontre avec l'employée s'est tenue le 28 novembre à 9 h 30 en présence de la conseillère Brigitte Kenny et du conseiller Alan Morrisson. La lettre de congédiement lui fut remise et signée. La quittance fut acceptée et signée en échange des modalités suivantes :

- 13 semaines de salaires en guise de compensation de départ – 6 250 \$
- 6 jours de vacances et 3 jours de maladie à être payer – 1 071 \$

- 39 déplacements pour des dépenses totalisant - 351\$

**14-12-213 AFFICHAGE DU POSTE DE DIRECTEUR SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

La description du poste, rôle et responsabilités et qualifications requises sera transmises au conseil municipal dans les prochains jours. L’affichage devra se réaliser dans les plus brefs délais.

**14-12-214 RAPPORT D’ACTIVITÉ DU MAIRE:**

MRC – CLD La décision de rapatrier le CLD et d’intégrer un volet développement économique fut prise lors de la dernière séance du conseil des maires de la MRC Avignon.

SCR – le dossier fut présenté à la CAUREQ ainsi qu’aux municipalités de Pointe-à-La-Croix et de Matapédia. Le tout semble positif. En attente d’une validation de la CAUREQ.

**14-12-215 RÉSEAU D’ÉGOUT SANS STATION D’ÉPURATION**

Une lettre du MDDELCC concernant le règlement sur les ouvrages municipaux d’assainissement des eaux usées, entré en vigueur le 11 janvier 2014, qui dicte que tout réseau d’égout domestique, pseudo-domestique ou unitaire dont le débit d’eaux usées est supérieure à 10 m<sup>3</sup> (équivalent à une dizaine de résidences) doit être relié à une station d’épuration.

Aucune situation semblable n’existe sur le territoire de la Municipalité. Cependant, une discussion est tenue concernant la concentration des vacanciers sur le terrain du Camping RV propriété de M. Luc Blaquièrre chez qui le nombre de roulotte de plaisance dépasse les 160 unités en saison estivale.

La municipalité entrera en communication avec le propriétaire afin de vérifier la situation de la gestion des eaux usées au Camping RV et donnera considération à émettre un avis de cette situation au MDDELCC d’ici le 31 décembre 2014.

**14-12-216 BUDGET MUNICIPAL 2015**

Prochaine réunion de travail sur le budget est prévue le 8 décembre 2014.

**14-12-217 AVIS DE MOTION – ASSEMBLÉE PUBLIQUE POUR L’ADOPTION DU BUDGET 2015**

Madame Antoinette Boilard donne un avis de motion concernant l’assemblée publique visant l’adoption du budget municipal de l’exercice financier 2015 qui se tiendra le 17 décembre à 19 h à la salle du conseil municipal au Centre F.P. Adams.

**14-12-218 CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L’ANNÉE 2015**

Il est PROPOSÉ par: Mme Brigitte Kenny  
Et résolu à l’unanimité

Que le calendrier des séances du conseil municipal pour l’année 2015 soit établi tel que suit :

Janvier 5	Février 2	Mars 2	Avril 6	Mai 4	Juin 1 <sup>er</sup>
Juillet 6	Août 3	Septembre 8	Octobre 5	Novembre 2	Décembre 7

Note : Le 8 septembre est un mardi

**14-12-219 RÉSERVATION DES SERVICES DE NANCY ROY, NOTAIRE POUR LE DOSSIER DES VENTES POUR TAXES**

Il est PROPOSÉ par: M. Alan Morrisson  
Et résolu à l’unanimité

Que les services de Mme Nancy Roy, notaire soit retenue pour les dossiers de ventes pour taxes, s’il y a lieu.



Considérant la demande de donner considération à une offre de règlement de l'ex-directrice générale et secrétaire-trésorière, faute de quoi, une plainte serait déposée à la Commission des relations de travail;

Considérant l'échéancier accordé par Tremblay Bois Mignault Lemay au conseil municipal de Ristigouche-Partie-Sud-Est pour accepter l'offre de règlement de l'ex-employée d'ici 16 h le 17 décembre 2014;

Considérant le rationnel présenté par les avocats Tremblay Bois Mignault Lemay dans la lettre;

Considérant qu'il appert au conseil municipal que les avocats de Tremblay Bois Mignault Lemay ne soient pas en pleine connaissance des faits et causes liés au congédiement de l'employée;

Considérant qu'un souci de confidentialité interpelait le conseil municipal à retenir les détails justifiant le congédiement au dossier de l'employée;

Considérant l'intention de l'ex-employée de déposer une plainte à la Commission des relations de travail par le biais d'une représentation du cabinet Tremblay Bois Mignault Lemay;

#### EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Madame Brigitte Kenny,  
Et unanimement résolu,

Que la Municipalité de Ristigouche-Partie-Sud-Est maintienne sa décision du 27 novembre 2014 tel qu'adoptée par voie de résolution (2014-203);

Que la Municipalité de Ristigouche-Partie-Sud-Est reconnait le document de quittance dûment et librement accepté et signé par l'ex-employée comme étant la seule offre de compensation valide et reconnue;

Que la Municipalité de Ristigouche-Partie-Sud-Est fonde sa décision sur les faits suivants :

- Que lors d'une rencontre tenue le 27 juin 2014 à la salle du conseil municipal, trois élus municipaux ont témoigné l'aveu de l'ex-employée d'avoir émis de fausses déclarations sur des relevés d'emplois à une agente d'enquête et contrôle de la Direction générale des services de l'intégrité de Service Canada;
- Que lors de la séance extraordinaire du 15 septembre 2014 et devant quorum du conseil municipal, l'ex-employée a avoué avoir apposé la signature du maire, à l'insu de celui-ci, sur des documents officiels de reddition de comptes au ministère des Transports du Québec;
- Que suite à la résolution 2014-176 plaçant l'ex-employée sous probation et l'interdisant de signer tout document officiel de la Municipalité sans l'approbation au préalable du maire, l'ex-employée aura défié cette ordonnance du conseil municipal par la signature de plusieurs documents datés après l'adoption de ladite résolution.

Que la Municipalité de Ristigouche-Partie-Sud-Est envoie copie de la présente résolution aux avocats de Tremblay Bois Mignault Lemay en leur signifiant le refus catégorique du conseil municipal de donner considération à la demande de l'ex-employée.

#### **14-12-225      EMBAUCHE DU PROCHAIN(E) DIRECTEUR(TRICE) SECRÉTAIRE-TRÉSORIER(IÈRE)**

Attendu que la Municipalité de Ristigouche-Partie-Sud-Est a affiché le poste visant l'embauche du prochain(e) directeur (trice) secrétaire-trésorier (ière) avec une date butoir du 18 décembre 2014,

Il est proposé par Madame Antoinette Boilard-Lord  
Et unanimement résolu

Qu'un comité de sélection soit mis en place pour effectuer les entrevues. Le comité sera composé de deux membres du conseil et d'une personne externe à celui-ci. L'objectif est d'embaucher et d'avoir le nouvel employé en poste le 5 janvier 2015.



Considérant qu'un minimum de trois signataires autorisés est requis pour mener de façon adéquate les opérations administratives de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Chantal Lebel  
Et unanimement résolu,

Que Madame Brigitte Kenny soit nommée maire suppléant et signataire autorisé quant à l'émission de chèques pour mener à bien les opérations administratives de paiements des dépenses de la Municipalité ou, toute autre document officiel de la Municipalité dans l'exercice de ses fonctions de maire suppléant en l'absence du maire;

Et proposé par Brigitte Kenny  
Et résolu unanimement,

Que Chantal Lebel soit nommée signataire autorisé quant à l'émission de chèques pour mener à bien les opérations administratives de paiements des dépenses de la Municipalité lorsque le besoin interviendra.

Que cette résolution soit appuyée des signatures de chaque représentant élu formant quorum au moment de son adoption.

#### **14-12-230      PROJET DE PATINOIRE EXTÉRIEURE**

Attendu que le Comité de développement local a présenté au conseil municipal une proposition de projet visant la construction d'une patinoire sur le terrain du Centre communautaire F.P. Adams,

Il est proposé par Madame Antoinette Boilard-Lord  
Et unanimement résolu

Que la Municipalité entreprenne les discussions avec le Comité de développement local afin de valider que les ressources techniques et humaines sont disponibles pour entreprendre le projet et qu'advenant la confirmation des disponibilités de ces dites ressources, que le conseil appuiera la réalisation du projet incluant les investissements directs jusqu'à concurrence de 1 500 \$ tel que stipulé dans le budget 2014.

#### **14-12-231      LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

La levée de l'assemblée est proposée par Chantal Lebel.  
Il est 20 h 08.

Francois Boulay, maire